



COMMUNIQUÉ AUX ADHÉRENTS N°2

CRISE COVID 19 – MARTINIQUE

Mardi 17 mars 2020

Chers adhérents,

Les mesures de confinement de la population annoncées hier par le Gouvernement sont entrées en vigueur dans le courant de la journée.

Ces mesures génèrent une inquiétude grandissante parmi les salariés que nous ne pouvons ignorer mais également de nombreuses difficultés pratiques pour maintenir l'activité des chantiers et des services support.

Les entreprises de bâtiment et travaux publics ne figurent pas dans la liste des établissements fermés au public (arrêté du 15 mars 2020, publié au Journal officiel du 16 mars 2020), mais il est désormais évident que l'activité ne peut raisonnablement se poursuivre pour la majeure partie des entreprises. C'est une position que le Syndicat se propose de défendre dans les jours prochains auprès des services de l'État.

Aussi, dans l'attente d'une prise de position officielle de l'autorité préfectorale, nous recommandons vivement aux adhérents :

- Chaque fois que cela sera possible, de négocier la mise en congés des salariés par anticipation. La Caisse de Congés Payés est d'ores et déjà sensibilisée à cette option,
- Ou alternativement de procéder sans délai aux demandes de mise en activité partielle des salariés qui ne peuvent télétravailler.

Le Syndicat se tient à votre disposition via le Groupe What's App SEBTPAM pour vous apporter tout le soutien nécessaire pour réaliser cette démarche dans les meilleurs délais.

Le Syndicat travaille également sur des mesures d'accompagnement pour la prise en compte de cette période par les Maîtres d'Ouvrage.

Le syndicat continuera à vous informer aussi souvent que nécessaire en fonction de l'évolution de la crise au niveau local et des discussions menées avec les services de l'État.

Le Secrétaire Général